



Par ordre alphabétique

Par ordre alphabétique

Nom Prénom Arbitre	Affectation
DURAND NICOLAS	AF1
EL HAMZAOUI YOUSSEF	AF1
BENKEMOUCHE MOHAMED	AF2
BONNETIN MATTHIEU	AF2
COURBET BASTIEN	AF2
GAILLARD REGIS	AF2
GALIBERT ROMAIN	AF2
GUIDOU QUENTIN	AF2
HEBRARD FREDERIC	AF2
KORBAS GAETAN	AF2
LANG KAERCHER GILLES	AF2
LEPORATI LORIS	AF2
MARMION FLORENT	AF2
NACIRDINE YASSINE	AF2
NEVES GOUVEIA JEAN PAUL	AF2
RODRIGUES NICOLAS	AF2
ROZAND VIANNEY	AF2
SORIANO CAMILLE	AF2
SPADAFORA	AF2
CHRISTOPHER	AI Z
THENARD YANN	AF2
VALLETEAU GREGOIRE	AF2
GENEST LUDOVIC	AF3

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.